



Programme de formation Recyclage AIPR Encadrant 1 jour / 7 heures

Référence :

MAGN3AIPR402

Lieu :

Centre Magnis
Lyon 3e

Durée :

7 heures

Dont examen :

1 heure

Prérequis :

AIPR valide

Recyclage destiné aux encadrants de l'entreprise exécutante déjà titulaires d'une AIPR. La journée remet à niveau les obligations de préparation et de suivi du chantier, puis prépare le QCM Encadrant. Formation : 6 heures. Examen : 1 heure.

Objectifs

- Renforcer la prise en compte des mesures anti-endommagement dans l'organisation des travaux.
- Revoir les procédures de l'exécutant, les plans et le marquage-piquetage.
- Transmettre des consignes adaptées aux opérateurs.
- Se présenter au QCM Encadrant dans de bonnes conditions.

Public et prérequis

Chefs de chantier, conducteurs de travaux et chefs d'équipe qui préparent ou suivent les travaux pour l'entreprise exécutante. AIPR valide à présenter. Compréhension du français. Une pièce d'identité est demandée le jour de l'examen.

Contexte et réglementation

- Rappel du cadre applicable aux ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques.
- Rôles du responsable de projet, de l'exécutant et de l'exploitant.
- Obligations de l'encadrant et sanctions.

Procédures avant et pendant le chantier

- DICT, réponses des exploitants et documents à détenir.
- Guichet unique et guide technique.
- Actions à mener avant le démarrage et en cours de chantier.

Plans, précision et marquage

- Lecture des plans et classes de précision A, B et C.
- Marquage-piquetage et zones d'incertitude.
- Vérification de la cohérence entre les documents et le terrain.

Organisation et anomalies

- Méthodes de travail, moyens de protection et consignes aux équipes.
- Arrêt du chantier en cas de danger ou de réseau non identifié.
- Règle des 4 A et déclaration d'un dommage.

Examen QCM

Entraînement sur des questions issues de la base officielle, puis passage du QCM sur la plateforme du ministère, sur ordinateur ou tablette.

Profil Encadrant : 40 questions, durée maximale d'une heure. Les deux premières questions servent à prendre en main l'outil et ne sont pas notées.

- Bonne réponse : + 2 points
- « Je ne sais pas » : 0 point
- Mauvaise réponse : - 1 point, ou - 5 points si la question est prioritaire

Seuil de réussite : 48 points sur 80. En cas de réussite, le centre d'examen délivre une attestation de compétences. L'employeur délivre l'AIPR sur cette base. Validité : 5 ans.

Une attestation Encadrant obtenue au QCM peut aussi servir de justificatif pour le profil Opérateur. Le choix de l'autorisation délivrée reste à l'employeur. Référence : MAGN3AIPR402.